

Christine PIRES-BEAUNE

Députée du Puy-de-Dôme
Rapportrice spéciale de la mission
« Relations avec les collectivités territoriales »

RIOM, le 6 juin 2017

CPB/2017-081

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 16 mai dernier, vous m'interrogez sur la bonne utilisation de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) et je vous en remercie.

Vous trouverez ci-joint copie du relevé de compte relatif au mois de mars 2017. Comme vous pourrez le constater, une liste de numéros de chèque est difficilement exploitable. C'est pourquoi, personnellement, et dès le 1^{er} jour de mon mandat, je garde tous les justificatifs de mes dépenses et les tiens à la disposition des citoyens de ma circonscription qui peuvent venir les consulter sur place.

En période électorale cependant je suspends cette consultation pour éviter toute utilisation malveillante qui pourrait en être faite.

Concernant le contrôle de l'IRFM, je voterai pour cette disposition qui devrait figurer dans le futur texte proposé par le gouvernement. J'attire votre attention sur le contrôle impératif à mettre en place. Je préconise, à titre personnel, un contrôle sur pièces des dépenses de 10% des parlementaires, tirés au sort, pour éviter le recrutement de trop nombreux personnels pour faire ce contrôle. Evidemment celui-ci doit relever d'un organisme indépendant, la Haute autorité pour la transparence pourrait, me semble-t-il, en être chargée.

J'ajoute, que je suis à l'origine de l'amendement ayant conduit à la fiscalisation totale, depuis le 1^{er} janvier 2017, de l'indemnité parlementaire. En effet, avant cette date, 25% de l'indemnité échappait à l'impôt. Je regrette d'ailleurs de n'avoir pu faire adopter cette disposition qu'en toute fin de législature.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes salutations les plus respectueuses.

Christine PIRES BEAUNE

Bien cordialement

Regards Citoyens
Chez Julien Rabier – Bâtiment A2
17 rue Corneille
31100 TOULOUSE



Déclaration sur l'honneur

(Article 32 bis de l'Instruction générale du Bureau)

à retourner au Secrétariat général de l'Assemblée et de la Présidence
– Bureau 6448 ou à sgap@assemblee-nationale.fr -

au plus tard le 31 janvier 2017

Je soussigné(e) Christine PIRE'S BEAUME

Député(e) de la du Puy de Dôme circonscription de Riom,
Limagne, Combrailles

atteste sur l'honneur avoir utilisé l'indemnité représentative de frais de mandat
au cours de l'année 2016 conformément aux règles établies par le Bureau.

Fait à Paris, le 11.01.2017.

Signature

